



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Cabot Place, Phase II, 2nd Floor
Box 4600
St. John's, NF
A1C 5T2
Bid Fax: (709) 772-4603

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
PWGSC / TPSGC - Nfld. Region
Cabot Place, Phase II, 2nd Floor
Box 4600
St. John's, NF
A1C 5T2

Title - Sujet RISO Dry Goods CCG Vessels	
Solicitation No. - N° de l'invitation F6854-160017/A	Date 2017-04-03
Client Reference No. - N° de référence du client F6854-160017	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier OLZ-6-39214 (009)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$OLZ-009-6804	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2017-03-30	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-05-10	
Time Zone Fuseau horaire Newfoundland Daylight Saving	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lacey, Rhonda	Buyer / Acheteur olz009
Telephone No. - N° de téléphone (709) 772-8057 ()	FAX No. - N° de FAX (709) 772-4603
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui <input type="checkbox"/>	No - Non <input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation
F6854-160017
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F6854-160017

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Buyer ID - Id de l'acheteur
OLZ009
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

MODIFICATION N° 001

LA MODIFICATION QUI SUIT APPORTÉE AUX DOCUMENTS DE SOUMISSION ENTRE EN VIGUEUR
DES MAINTENANT. L'ADDENDA FERA PARTIE DES DOCUMENTS DE CONTRAT.

Cette modification consiste à délivrer les documents d'invitation à soumissionner.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES.....	12
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
A. OFFRE À COMMANDES	13
7.1 OFFRE.....	13
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	13
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	13
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	14
7.5 RESPONSABLES.....	14
7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	15
7.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	15
7.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	15
7.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	15
7.10 LIMITATION FINANCIÈRE.....	16
7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	16
7.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	16
7.13 LOIS APPLICABLES	17
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	17
7.1 BESOIN.....	17
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	17

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.3	DURÉE DU CONTRAT.....	17
7.4	PAIEMENT	17
7.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	18
7.6	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	19
7.7	CLAUSE DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	19
	ANNEXE « A » BESOIN.....	22
	ANNEXE « B » CALENDRIER DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS	22
	ANNEXE « C » PAGE DE CONCLUSION APRIL 1, 2017- SEPTEMBER 30, 2017.....	23
	ANNEXE « C » PAGE DE CONCLUSION OCTOBER 1, 2017- MARCH 31, 2018.....	24
	ANNEXE « D » BASE DE PAIEMENT	25
	ANNEXE « E » RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LE VOLUME D'AFFAIRES DANS LE CADRE DE L'OC	52
	ANNEXE « F » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	53
	ANNEXE « G » EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	54

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

1.2.1

Établir une offre à commandes individuelle régionale (RISO) pour l'approvisionnement et la livraison de produits de boulangerie à divers navires de la GCC-MPO, région de Terre-Neuve, selon les besoins.

Valeur globale estimée: 525,000.00 \$

Période d'offre à commandes: du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 inclusivement, avec une (1) option de trois mois.

1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le paragraphe 5.4 du document 2006 (2015-07-03), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

2007-05-25	M0019T	Prix et(ou) taux fermes
2010-08-16	C9000T	Prix

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 5 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur devant Terre-Neuve-et-Labrador et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre financière (1 copies papier)
Section II: attestations (1 copies papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe A, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « F » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « F » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3010T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Toutes les soumissions doivent être remplies en entier et fournir toutes les informations demandées dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1

Les propositions seront évaluées sur la base des prix unitaires les plus bas selon les estimations. Plus d'une offre à commandes peut être attribuée. Chaque offre à commandes sera pour des montants différents. Le montant de chaque offre à commandes sera déterminé par une combinaison du nombre d'articles pour lesquels ce soumissionnaire est faible, plus la valeur de ces éléments.

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

- 4.2.1 Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *[Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html)* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *[Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html)* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Rémunération des travailleurs - Lettre de bonne réputation

Le soumissionnaire doit avoir un compte en règle auprès de la Commission des accidents du travail provinciale ou territoriale applicable.

Le soumissionnaire doit fournir, dans les trois (3) jours suivant une demande de l'autorité contractante, un certificat ou une lettre de la Commission des accidents du travail qui confirme le bon état du soumissionnaire. Le défaut de se conformer à la demande peut entraîner la non-réponse de l'offre.

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

L'initiateur doit fournir une lettre d'un courtier d'assurance ou d'une compagnie d'assurance autorisée à exercer ses activités au Canada, indiquant que l'offrant peut obtenir une offre à commandes à la suite de la demande d'offre à commandes, conformément aux exigences d'assurance énoncées au Annexe "G"

Si les renseignements ne sont pas fournis dans le cadre de l'offre, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant et lui fournira un délai pour respecter l'exigence. Le défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de satisfaire aux exigences dans ce délai rendra l'offre non conforme.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2015-07-03) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « E ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres de référence au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 7 jours civils suivant la fin de la période de référence.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du Avril 2017 au Mars 2018.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire (3) à partir du Avri1s 1, 2018 jusqu'au Juillet 01, 2018, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Rhonda Lacey
A/ Agent de négociation
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
PO Box 4600, 10 Barters Hill, St. John's NL A1C 5T2

Téléphone : 709-772-8057
Télécopieur : 709-772-2932
Courriel : rhonda.lacey@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Garde côtière canadienne - Ministère des Pêches et des Océans, Terre-Neuve-et-Labrador..

7.7 Procédures pour les commandes

L'autorité appelante du Ministère émettra l'appel d'offres auprès du cabinet qui détient l'offre permanente pour le service.

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 60,0000 \$ (taxes applicables incluses).

7.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 525,000.00 \$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2015-09-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2015-09-03); Conditions Générales- Biens (Complexité Moyenne)
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Calendrier de Clôture des Soumissions
- g) l'Annexe « C », Page de Conclusion
- h) l'Annexe « D », Base de paiement;
- g) l'Annexe « E », Rapport trimestriel sur le volume d'affaires dans le cadre de l'OC;
- h) l'Annexe « F », Instruments de paiement électronique
- i) l'Annexe « G », Exigences en Matière D'Assurance
- j) l'offre de l'offrant en date du _____

7.12 Attestations et renseignements supplémentaires

7.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.12.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Clauses du *Guide des CCUA* [M3000C 2006-08-15, Listes de prix](#)

7.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur devant Terre-Neuve-et-Labrador et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2015-09-03) Conditions Générales- Biens (Complexité Moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.2.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Clauses du Guide des CCUA A2085C (2007-05-25) Indemnisation des accidents du travail.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

Le contractant sera payé conformément à la tarification figurant à l'annexe «D» Base de paiement / fiche de tarification.

7.4.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera

autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

- a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,
selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

7.4.3 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

7.4.4 Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12), paiements multiples

7.4.5 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* C0401C (2007-05-25), Prix

7.4.6 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

7.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.6 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (ESDC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par ESDC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

7.7 Clause du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA D0014C (2007-11-30),
Clause du Guide des CCUA B7500C (2006-06-16),
Clause du Guide des CCUA D0018C (2011-11-30)
Clause du Guide des CCUA A9068C (2010-01-11)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

BESOIN

Établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) portant sur la fourniture et la livraison de marchandises sèches (articles d'épicerie) à divers navires du ministère des Pêches et de Océans (MPO), Région de Terre-Neuve, selon la demande et conformément aux modalités et conditions indiquées dans la demande d'offre à commandes (OC). Le marché comprend également des modalités et des conditions supplémentaires indiquées aux présentes ainsi que la base de paiement/prix - Annexe D - joint à la demande d'OC.

Destinations pour livraison :

Divers navires du MPO, point de livraison principal: à quai, Port de St. John's, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), Canada.

Et/ou au quai militaire américain situé à Argentia, juste avant la gare maritime de Marine Atlantique (Terre-Neuve-et-Labrador) Canada.

Gares maritimes de l'Ouest, Corner Brook (Terre-Neuve-et-Labrador) Canada.

Durée de l'offre à commandes (OC): Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Valeur estimative générale: \$525,000.00
<https://achatsetventes.gc.ca/pour-le-gouvernement>

Les OC seront traitées selon les (2) périodes de (6) mois suivantes :

Du 1 ^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017	\$262,500.00
Du 1 ^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018	\$262,500.00

Un seul avis sera affiché sur achatsetventes.gc.ca pour ce marché. L'affichage comprend tous les documents qui doivent être soumis par l'offrant pour la réémission périodique des soumissions. Aucun autre avis ne sera donné aux offrants visant les dates de clôture de la demande de soumissions.

Les offrants sont chargés de créer un système de rappel qui correspond le plus à leurs besoins.

Utilisation estimative :

Les quantités indiquées dans la liste de produits sont des quantités annuelles (1 an) estimatives par article pour des fins d'évaluation seulement. Les quantités commandées pourraient être inférieures ou supérieures pendant la période de l'OC.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Obligatoire Modalités, Conditions Additionnelles et Instructions Spéciales Pour Les Soumissionnaires

1. Livraison: les délais de livraison normaux sont de trois jours suivant la réception d'un appel, mais les soumissionnaires intéressés DOIVENT être en mesure, et désireux, de livrer dans les 24 heures suivant la réception d'une commande ou d'un appel, sept jours par semaine y compris les jours fériés. Exceptionnellement, on pourrait demander de livrer en urgence une à deux heures après une commande. Heures de livraison : les fournisseurs ne doivent pas livrer entre 11 h 30 et 12 h 30, pendant l'heure de repas habituelle de l'équipage du navire.
2. Les produits de substitution ne seront pas acceptés, à moins d'avoir été préalablement autorisés par l'officier de la logistique du navire, le maître-cuisinier ou le magasinier avant que les aliments ne soient livrés au navire.
3. Les produits doivent avoir une date de consommation « Meilleur avant » qui permettra de les stocker sur le navire pour les consommer ultérieurement.
4. Les produits fournis par le fournisseur doivent être étiquetés conformément au *Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* du ministère de la Justice du Canada le plus à jour au moment de la commande et, au minimum, les renseignements suivants doivent être indiqués sur tous les produits fournis par le fournisseur ou être communiqués par lui, comme le recommande l'Agence canadienne d'inspection des aliments :
 - A. NUMÉRO D'ÉTABLISSEMENT DE L'USINE DE FABRICATION
 - B. DATE DE PÉREMPTION
 - C. CUP
 - D. NOM COURANT DU PRODUIT
 - E. NOM DE L'USINE DE FABRICATION OU AGENT AUTORISÉ POUR LE PRODUIT
 - F. INGRÉDIENTS
 - G. TABLEAU DE LA VALEUR NUTRITIVE
 - H. MARQUE
5. Tout produit décongelé, partiellement congelé ou recongelé ne sera pas accepté et sera renvoyé au fournisseur.
6. Les navires de Pêches et Océans Canada ayant une capacité de stockage réduite, les produits, les cartons ou les conteneurs de grand format ne peuvent être acceptés, à moins qu'ils n'aient été spécialement commandés par le navire.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

Calendrier de Clôture des Soumissions

Pour s'assurer que les fluctuations du marché sont ajustées en conséquence, la présente OC sera traitée au cours de quatre périodes.

Les OC seront traitées au cours des 2 périodes suivants:

- 01- Du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017
- 02- Du 1er octobre 2017 au 31 mars 2018

Instructions aux soumissionnaires :

Un seul avis sera affiché sur le MERX pour ce marché et comprendra tous les documents qui doivent être soumis par l'entrepreneur dans le cadre de la réémission de soumissions périodique. Aucun autre avis ne sera donné à ceux fournissant les dates de clôture des soumissions périodiques. Le soumissionnaire est chargé de créer le système de rappel le mieux adapté à ses besoins.

Les soumissionnaires doivent utiliser les « pages de clôture » (une par période) fournies à l'annexe C.

Une demande d'OC dûment remplie et signée doit être jointe à la Page de clôture et à la Base de paiement/feuille de prix pour chaque clôture d'OC périodique.

Responsabilité des soumissionnaires :

Le fournisseur est chargé, entre autres, de :

Dûment remplir les commandes **pour chacune des 2 périodes de clôture** et les soumettre à l'unité de réception des soumissions de TPSGC conformément aux heures, aux dates et aux emplacements indiqués sur la page 1 de la demande d'OC

Numéro de dossier de TPSGC : OLZ-6-39214
Numéro de référence du client : F6854-1600
Sujet : OCIR – MPO - de marchandises sèches (articles d'épicerie)

No. Identification - période	(2) périodes de (6) mois suivantes	Date de clôture
02 F6854-160017/A	1 ^{er} avril au 30 septembre 2017	10 mai 2017
01- F6854-160017/B	1 ^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018	18 septembre 2015

RETURN BIDS TO :

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

T.P.S.G.C/P.W.G.S.C

Bid Receiving PWGSC

Cabot Place, Phase II

P.O. Box 4600 St. John's, NL A1C 5T2

Bid Fax: (709) 772-4603

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »
PAGE DE CONCLUSION

SEMESTRE 1 1er AVRIL 2017 au 30 SEPTEMBRE 2017

RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

T.P.S.G.C/P.W.G.S.C

Bid Receiving PWGSC

Cabot Place, Phase II

P.O. Box 4600

St. John's, NL A1C 5T2

Bid Fax: (709) 772-4603

Request For a Standing Offer

Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle ré (OCIR)

Comments - Commentaires

Vendor/ Firm Name and Address

Issuing Office-Bureau de distribution

P.W.G.S.C/T.P.S.G.C-NL Region

Cabot Place, Phase II, 6th. Floor

Box 4600

St. John's, NL A1C 5T2

Title – Sujet OCIR – MPO - Marchandises sèches	
Solicitation No. - No. De l'invitation F6854-160017	Date : 2017
Client Reference No.- No. De rée du client F6854-160017	GETS Ref. No.- No de ref.de SEAG
File No. - No. De dossier OLZ-6-39214	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin	
At - à 02:00 PM	Time Zone Fuseauhoraire
On - le 10 mai 2017	NL Standard Time NDT
Delivery Required - Livraison exigé See Herein	
Address Enquiries to - Adresser toutes questions à : Rhonda Lacey	Buyer ID OLZ-009
Telephone No. - No. De tée (709) 772-8057	Fax No. - No. De fax (709) 772-4603
Destination -of Goods, Services and Construction : Destination - des biens, services et construction : Department of Fisheries and Oceans Canada, Various Vessels	

Instructions : SEE HEREIN

Instructions : VOIR AUX PRÉ

<i>Vendor/Firm Name and Address</i> <i>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</i>	
Telephone:	
Fax:	
<i>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor firm</i> <i>(Type or Print)</i> <i>Nom et titre de la personne autorisé à signer au nom du fournisseur</i> <i>ow de l'entrepreneur (Taper ow é en caractè d'imprimerie)</i>	
SIGNATURE	DATE

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »
PAGE DE CONCLUSION

SEMESTRE 2 - 1er OCTOBRE 2017 au 31 MARS 2018

RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
T.P.S.G.C/P.W.G.S.C
Bid Receiving PWGSC
Cabot Place, Phase II
P.O. Box 4600
St. John's, NL A1C 5T2
Bid Fax: (709) 772-4603

Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle ré (OCIR)

Comments - Commentaires

Vendor/ Firm Name and Address

Issuing Office-Bureau de distribution

P.W.G.S.C/T.P.S.G.C-NL Region

Cabot Place, Phase II, 6th. Floor

Box 4600

St. John's, NL A1C 5T2

Title - Sujet OCIR - MPO - Marchandises sèches	
Solicitation No. - No. De l'invitation F6854-160017	Date : 2016
Client Reference No. - No. De réé du client F6854-160017	GETS Ref. No. - No de ref.de SEAG
File No. - No. De dossier OLZ-6-39214	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin	
At - à 02:00 PM	Time Zone Fuseauhoraire
On - le 18 Septembre 2017	NL Standard Time NDT
Delivery Required - Livraison exigé See Herein	
Address Enquiries to - Adresser toutes questions à : Rhonda Lacey	Buyer ID OLZ-009
Telephone No. - No. De téé (709) 772-8057	Fax No. - No. De fax (709) 772-4603
Destination -of Goods, Services and Construction : Destination - des biens, services et construction : Department of Fisheries and Oceans Canada, Various Vessels	

Instructions : SEE HEREIN

Instructions : VOIR AUX PRÉ

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone:

Fax:

*Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor firm
(Type or Print)*

*Nom et titre de la personne autorisé à signer au nom du fournisseur
ow de l'entrepreneur (Taper ow é en caractè d'imprimerie)*

SIGNATURE

DATE

ANNEXE « D »

BASE DE PAIEMENT

Les soumissionnaires intéressés doivent offrir les produits dans la taille et la quantité les plus proches de l'unité ou du conditionnement indiqués dans la description des produits

Article	Description	Quantité	Unité de distribution	Prix unitaire à destination
1	Lait évaporé, Carnation, 8 boîtes de 370 mL par caisse CGSB 32.166M (édition du 1 ^{er} mai 1989 ou ultérieure)	200	Caisse	\$
2	Lait évaporé 2 %, Carnation, 8 boîtes de 370 mL par caisse CGSB 32.166M (édition du 1 ^{er} mai 1989 ou ultérieure)	50	Caisse	\$
3	Poudre de lait écrémé instantanée, 12 paquets de 1,5 kg CGSB 32.166M (édition du 1 ^{er} mai 1989 ou ultérieure)	60	Caisse	\$
4	Biscuits soda salés, sachets en plastique individuels, 4 biscuits par sachet, 225 sachets par caisse	20	Caisse	\$
5	Biscuits soda non salés, sachets en plastique individuels, 2 biscuits par sachet, 500 sachets par caisse	10	Caisse	\$
6	Craquelins Ritz au fromage, 12/225 g	10	Caisse	\$

Article	Description	Quantité	Unité de distribution	Prix unitaire à destination
7	Craquelins Ritz réguliers, 12/225 g	20	Caisse	\$
8	Biscuits (Terre-Neuve), 20/900 g par emballage	20	Caisse	\$
9	Farine blanche tout usage enrichie, 20 kg	50	Sac	\$
10	Farine de blé entier, 12/3 lb par sac CGSB 32.5M (édition du 1 ^{er} juin 1988 ou ultérieure)	5	Sac	\$
11	Mélange à crêpes régulier, 12/905 g CGSB 32.6M (édition du 1 ^{er} juin 1988 ou ultérieure)	10	Caisse	\$
12	Mélange à muffins au son, bleuets, miel et son, 12/200 g	25	Caisse	\$
13	Céréales Oatmeal Crisp, 12/475 g	5	Caisse	\$

Article	Description	Quantité	Unité de distribution	Prix unitaire à destination
14	Céréales Corn Flakes, 70 emballages individuels par caisse CGSB 32.11M (édition du 1 ^{er} août 1988 ou ultérieure)	18	Caisse	\$
15	Céréales Harvest Crunch Triple Berry, 24/425 g	5	Caisse	\$
16	Céréales Rice Krispies, 12/305 g	5	Caisse	\$
17	Céréales Cheerios, 12/400 g	5	Caisse	\$
18	Céréales Muslix Banana Nut, 12/275 g	5	Caisse	\$
19	Céréales Bran Flakes, 70 emballages individuels par caisse CGSB 32.13 (édition du 1 ^{er} juillet 1988 ou ultérieure)	5	Caisse	\$
20	Céréales Special K, 70 emballages individuels par caisse CGSB 32.13 (édition du 1 ^{er} juillet 1988 ou ultérieure)	5	Caisse	\$

Article	Description	Quantité	Unité de distribution	Prix unitaire à destination
21	Céréales Raisin Bran, 70 emballages individuels par caisse CGSB 32.13 (édition du 1 ^{er} juillet 1988 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
22	Céréales Raisin Bran, 28/475 g	5	Caisse	\$
23	Flocons d'avoine, 12/1,35 kg CGSB 32.14M (édition du 1 ^{er} décembre 1987 ou ultérieure)	13	Caisse	\$
24	Céréales Cream of Wheat, 18/800 g CGSB 32.14M (édition du 1 ^{er} décembre 1987 ou ultérieure)	8	Caisse	\$
25	Jus d'orange Tropicana, 8/2 L	150	Caisse	\$
26	Cocktail aux canneberges, 12/2 L	100	Caisse	\$
27	Jus de pomme, 12/1 L	40	Caisse	\$

Article	Description	Quantité	Unité de distribution	Prix unitaire à destination
28	Jus de pamplemousse, 12/960 mL	30	Caisse	\$
29	Jus d'orange, 12/1 L	50	Caisse	\$
30	Jus de tomate, 24/540 mL	30	Caisse	\$
31	Jus d'ananas, 12/960 mL	20	Caisse	\$
32	Jus de légumes, 12/354 mL	6	Caisse	\$
33	Jus de lime Rose Cordial, 12/739 mL	6	Caisse	\$
34	Sauce aux pommes, 12/398 mL	10	Caisse	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

35	Salade de fruits, 12/398 mL	14	Caisse	\$
36	Pêches en moitiés, 24/398 mL	18	Caisse	\$
37	Poires en moitiés, 12/398 mL	18	Caisse	\$
38	Tapioca à la menthe, 24/225 g	5	Caisse	\$
39	Cerises rouges sucrées, 12/375 mL	10	Caisse	\$
41	Abricots en moitiés, 24/398 mL	14	Caisse	\$
42	Ananas broyés, 24/398 mL	8	Caisse	\$

43	Ananas en tranches, 24/398 mL	14	Caisse	\$
44	Raisins secs de Corinthe, 24/250 g	10	Caisse	\$
45	Pruneaux séchés, 12/375 g CGSB 32.276M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
46	Dattes dénoyautées importées, 12/500 g CGSB 32.276M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
47	Raisins sans pépins, 36/250 g CGSB 32.276M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
48	Riz précuit, 24/350 g CGSB 32.276M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	12	Caisse	\$
49	Pommes de terre instantanées, 3/5,5 L	6	Caisse	\$
50	Nouilles aux œufs, 12/398 mL CGSB 32.252M (édition du 1 ^{er} juin 1988 ou ultérieure)	6	Caisse	\$

51	Macaronis, 12/340 g	6	Caisse	\$
52	Spaghetti, style 1 (long), 24/600 g	6	Caisse	\$
53	Lasagnes, type 4 (bandes rigides), 12/500 g	6	Caisse	\$
54	Petits haricots blancs secs, 24/1 lb	30	Caisse	\$
55	Haricots secs, 24/500 g CGSB 32.262M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
56	Haricots en conserve avec porc, 24/500 mL CGSB 32.262M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	14	Caisse	\$
57	Pois cassés jaunes, 24/750 g CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
58	Pois ronds verts, 12/1 lb CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	6	Caisse	\$

59	Jambon en morceaux, 24/156 g	25	Caisse	\$
60	Dinde en morceaux, 24/156 g	25	Caisse	\$
61	Palourdes entières, 24/142 g CGSB 32.143M (édition du 1 ^{er} mai 1991 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
62	Saumon en boîte en flocons, 24/439 g CGSB 32.143M (édition du 1 ^{er} mai 1991 ou ultérieure)	12	Caisse	\$
63	Thon pâle en flocons, 24/170 g CGSB 32.143M (édition du 1 ^{er} mai 1991 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
64	Thon pâle en flocons, 48/184 g CGSB 32.143M (édition du 1 ^{er} mai 1991 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
65	Hareng kipper fumé, John West, 24/190 g	25	Caisse	\$
66	Fromage cheddar moyen, Canada de choix CGSB 32.172M (édition du 10 septembre 1988 ou ultérieure)	500	Kilogramme	\$

67	Fromage cheddar moyen en tranches, 24/500 g CGSB 32.172M (édition du 10 septembre 1988 ou ultérieure) 100/21 g	100	Kilogramme	\$
68	Fromage cheddar moyen, emballages individuels CGSB 32.172M (édition du 10 septembre 1988 ou ultérieure)	75	Caisse	\$
69	Fromage cottage à la crème, 12/250 mL CGSB 32.172M (édition du 10 septembre 1988 ou ultérieure)	25	Caisse	\$
70	Fromage à la crème Philadelphia, 24/250 g CGSB 32.172M (édition du 10 septembre 1988 ou ultérieure)	10	Caisse	\$
71	Fromage parmesan râpé en boîte, 24/125 g CGSB 32.172M (édition du 10 septembre 1988 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
72	Fromage mozzarella, 5 kg CGSB 32.172M (édition du 10 septembre 1988 ou ultérieure)	100	Kilogramme	\$
73	Fromage gouda, 12/200 g CGSB 32.172M (édition du 10 septembre 1988 ou ultérieure)	50	Caisse	\$
74	Fromage à tartiner Cheese Whiz de Kraft, 12/500 g CGSB 32.172M (édition du 10 septembre 1988 ou ultérieure)	24	Caisse	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

75	Fromage à tartiner Cheese Whiz de Kraft, 12/500 g CGSB 32.172M (édition du 10 septembre 1988 ou ultérieure)	24	Caisse	\$
76	Beurre de type L, 50 blocs de 500 g	16	Caisse	\$
77	Margarine de type 1 à l'huile végétale, 36/454 g, 30/454 g	20	Caisse	\$
78	Margarine molle à l'huile de canola sans cholestérol, 24/454 g	20	Caisse	\$
79	Shortening Fluffo de type 2 tout usage à l'huile végétale, 36/454 g, CGSB 32.75M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	14	Caisse	\$
80	Vinaigrette César crémeuse de Kraft, 12/250 mL	20	Caisse	\$
81	Vinaigrette Catalina de Kraft, 12/250 mL	10	Caisse	\$
82	Vinaigrette Catalina <i>Calorie Wise</i> de Kraft, 12/250 mL	10	Caisse	\$

83	Vinaigrette Française de Kraft, 12/250 mL	8	Caisse	\$
84	Vinaigrette Française <i>Calorie Wise</i> de Kraft, 12/250 mL	6	Caisse	\$
85	Vinaigrette Salade de chou de Kraft, 12/475 mL	20	Caisse	\$
86	Vinaigrette Salade de chou <i>Calorie</i> <i>Wise</i> de Kraft, 12/475 mL	6	Caisse	\$
87	Vinaigrette Italienne de Kraft, 12/250 mL	8	Caisse	\$
88	Vinaigrette Italienne <i>Calorie Wise</i> de Kraft, 12/250 mL	6	Caisse	\$
89	Vinaigrette Mille-îles de Kraft, 12/250 mL	8	Caisse	\$
90	Sauce à salade Miracle Whip de Kraft, 12/500 mL	8	Caisse	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

91	Sauce à salade Miracle Whip <i>Calorie Wise</i> de Kraft, 12/500 mL	6	Caisse	\$
92	Huile végétale de type 1 Mazola, 4/3 L CGSB 32.76M (1 ^{er} mars 1989)	20	Caisse	\$
93	Huile de canola sans cholestérol, 12/1,42 L	20	Caisse	\$
94	Vinaigre de cidre de pommes Heinz, 12/375 mL	10	Caisse	\$
95	Vinaigre de malt, 12/375 mL	10	Caisse	\$
96	Liquide à fouetter Nutrifil, 12/1 L	48	Caisse	\$
97	Garniture à fouetter, Dream Whip, 18/170 g	12	Caisse	\$
98	Sucre blanc superfin, 20 kg/sac	80	Sac	\$

99	Cassonade pâle, 24/1 kg	6	Caisse	\$
100	Sucre glace, 10/1 kg	6	Caisse	\$
101	Sauce soya, 12/250 mL	6	Caisse	\$
102	Sauce aux ananas VH, 12/341 mL	3	Caisse	\$
103	Sauce pour viande H.P., 12/400 mL	6	Caisse	\$
104	Sauce miel et ail VH, 12/200 mL	6	Caisse	\$
105	Sauce BBQ Bull's-Eyes, 12/425 mL	6	Caisse	\$
106	Sauce pour chili à la viande, 12/455 mL	6	Caisse	\$

107	Sauce pour viande Worcestershire, 12/142 mL, Cross & Blackwell	6	Caisse	\$
108	Sauce Heinz 57, 12/500 mL	6	Caisse	\$
109	Sauce aigre-douce VH, 12/200 mL	4	Caisse	\$
110	Moutarde préparée régulière, 12/225 mL	10	Caisse	\$
111	Ketchup aux tomates Heinz, Canada de fantaisie, flacon pressable en plastique, 24/375 mL CGSB 32.58M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	25	Caisse	\$
112	Cornichons à l'aneth, 12/500 mL	10	Caisse	\$
113	Marinades sucrées mélangées, 12/750 mL	10	Caisse	\$
114	Cornichons à la moutarde, 12/500 mL	10	Caisse	\$

115	Cornichons sucrés, 12/500 mL	6	Caisse	\$
116	Betteraves marinées tranchées, 12/500 mL	10	Caisse	\$
117	Olives vertes, 12/375 mL	6	Caisse	\$
118	Confiture aux fraises Purity, 12/500 mL CGSB 32.263M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
119	Confiture aux framboises Purity, 12/500 mL CGSB 32.263M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	10	Caisse	\$
120	Marmelade d'oranges Purity, 12/250 mL CGSB 32.263M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	8	Caisse	\$
121	Marmelade de canneberges, 24/398 mL CGSB 32.236M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	18	Caisse	\$
122	Miel liquide pasteurisé, Canada n° 1, flacon pressable en plastique, 12/500 mL	15	Caisse	\$

123	Beurre d'arachides, Kraft ou Skippy, 12/500 g, CGSB 32.273M (édition du 1 ^{er} décembre 1987 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
124	Mélasses, qualité de fantaisie, 4/5 kg, CGSB 32.211M (édition du 1 ^{er} décembre 1987 ou ultérieure)	8	Caisse	\$
125	Sauce aigre-douce, 12/250 mL	10	Caisse	\$
126	Sauce aux prunes, 12/250 mL	6	Caisse	\$
127	Café moulu Tim Horton's, 12/369 g	6	Caisse	\$
128	Cacao Fry's, type 2 catégorie A, 12/250 g	250	Caisse	\$
129	Thé noir Tetley en sachets, 12/144 sachets par caisse	10	Caisse	\$
130	Garniture pour tarte en conserve, bleuets, 12/540 mL	50	Caisse	\$

131	Garniture pour tarte en conserve, pêches, 12/540 mL	8	Caisse	\$
132	Garniture pour tarte en conserve, cerises, 12/540 mL	8	Caisse	\$
133	Garniture pour tarte en conserve, pommes, 12/540 mL	8	Caisse	\$
134	Garniture pour tarte Sheriff, citron, 36/212 g	24	Caisse	\$
135	Garniture pour tarte Sheriff, caramel écossais, 12/175 g	8	Caisse	\$
136	Garniture pour tarte Sheriff, noix de coco, 12/175 g	8	Caisse	\$
137	Garniture pour tarte Sheriff, vanille, 12/160 g	8	Caisse	\$
138	Poudre à crème anglaise, 12/341 mL	48	Caisse	\$

139	Poudre Jell-O, saveurs assorties, 2/1 kg	8	Caisse	\$
140	Mélange à gâteau (orange), 12/520 g CGSB 32.9M (édition du 1 ^{er} août 1988 ou ultérieure)	12	Caisse	\$
141	Mélange à gâteau (blanc), 12/524 g CGSB 32.9M (édition du 1 ^{er} août 1988 ou ultérieure)	8	Caisse	\$
142	Chapelure de biscuits OREO, 12/400 g	25	Caisse	\$
143	Mélange à gâteau (chocolat), 12/520 g CGSB 32.9M (édition du 1 ^{er} août 1988 ou ultérieure)	10	Caisse	\$
144	Mélange à gâteau au fromage, 12/520 g CGSB 32.9M (édition du 1 ^{er} août 1988 ou ultérieure)	12	Caisse	\$
145	Base pour soupe au bœuf, CGSB 32.281M (édition du 1 ^{er} août 1991 ou ultérieure) 5,5 kg	12	Caisse	\$
146	Base pour soupe au poulet, 5,5 kg CGSB 32.281M (édition du 1 ^{er} août 1991 ou ultérieure)	12	Caisse	\$

147	Mélange pour soupe à base de légumes, 10 lb CGSB 32.281M (édition du 1 ^{er} août 1991 ou ultérieure)	48	Boîte	\$
148	Base pour soupe à l'oignon, 3 kg CGSB 32.281M (édition du 1 ^{er} août 1991 ou ultérieure)	48	Boîte	\$
149	Liquide à brunir Cross & Blackwell, 12/150 mL	6	Boîte	\$
150	Soupe aux légumes, 48/284 mL	6	Boîte	\$
151	Soupe aux tomates, 48/284 mL	18	Caisse	\$
152	Soupe aux champignons, 18/284 mL	18	Caisse	\$
153	Sel iodé, 24/1 kg	40	Caisse	\$
154	Poivre noir, 12/392 g	10	Caisse	\$

155	Poivre blanc, 12/454 g	4	Caisse	\$
156	Vinaigre blanc, 6/4 L	10	Caisse	\$
157	Extrait artificiel d'amande, 1 L	4	Caisse	\$
158	Extrait artificiel de vanille, 1 L	6	Caisse	\$
159	Noix de coco râpée finement, 12/225 g	6	Caisse	\$
160	Noix de Grenoble (écalées, hachées), 1/2,27 kg	6	Caisse	\$
161	Cerises rouges glacées, 12/225 g	6	Caisse	\$
162	Mélange d'écorces coupées, 15 kg	6	Caisse	\$

163	Grains de chocolat semi-sucré, 12/300 g	6	Caisse	\$
164	Poudre à pâte, 24/450 g	6	Caisse	\$
165	Bicarbonate de soude, 24/500 g	6	Caisse	\$
166	Fécule de maïs, 224/500 g	6	Caisse	\$
167	Gélatine sans saveur, 24/28 g	6	Caisse	\$
168	Levure sèche « levée rapide », 18/3x8 g	12	Caisse	\$
169	Orge perlée, 12/400 g	6	Caisse	\$
170	Pointes d'asperge, catégorie de fantaisie, 12/341 mL CGSB 32.276M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	6	Caisse	\$

171	Haricots verts coupés, catégorie de choix, 24/540 mL CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
172	Haricots de lima coupés, catégorie de choix, 12/398 mL CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	120	Caisse	\$
173	Haricots jaunes coupés, catégorie de choix, 24/284 mL CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	12	Caisse	\$
174	Pâte de tomate, 6/100 oz	15	Caisse	\$
175	Carottes en cube, catégorie de choix, 1/100 oz CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	25	Caisse	\$
176	Maïs en crème, 24/284 mL CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	25	Caisse	\$
177	Maïs à grains entiers, catégorie de fantaisie, 24/350 mL CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	15	Caisse	\$
178	Champignons entiers, 24/350 mL CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	10	Caisse	\$

179	Pois verts, 24/540 mL CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	15	Caisse	\$
180	Choucroute en conserve, Canada de choix, 24/398 mL CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	15	Caisse	\$
181	Tomates, catégorie de choix, 24/540 mL CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	20	Caisse	\$
182	Pousses de bambou, 24/227 g CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	20	Caisse	\$
183	Germes de soja, 12/796 mL CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	25	Caisse	\$
184	Pâte de tomate en boîte, Canada de choix, 48/51/2 oz (ou équivalent métrique) CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	12	Caisse	\$
185	Céréales Rice Krispies, 70 emballages individuels	15	Caisse	\$
186	Coquilles à tacos, 200 par caisse	6	Caisse	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

187	Sauce à tacos, moyenne, 12/440 mL	6	Caisse	\$
188	Cerises au marasquin, 12/225 mL CGSB 32.253M (édition du 1 ^{er} mars 1989 ou ultérieure)	6	Caisse	\$
189	Bœuf salé cuit en conserve, 24/1 lb	20	Caisse	\$
190	Colorant à café Carnation, 12/450 g	20	Caisse	\$
191	Panure Shake & Bake pour poulet	10	Caisse	\$
192	Panure Shake & Bake pour porc	10	Caisse	\$
193	Épices Mount Scio Savoury Farm, Terre-Neuve, 1 lb	50	Emballage	\$
194	Lait concentré sucré, 24/300 mL	12	Caisse	\$

195	Biscuits Cream Crackers, Purity, 30/385 g	12	Caisse	\$
196	Biscuits Lemon Creams, Purity, 30/400 g	12	Caisse	\$
197	Croutons, 12/150 g	100	Emballage	\$
198	Crème en conserve Fussels, 48/170 g	12	Caisse	\$
199	Germes de soja en conserve, 12/796 mL	12	Caisse	\$
200	Jus de pamplemousse Ruby Red, 8/1,89 L par caisse	200	Caisse	\$
201	Tomates à l'étuvée en conserve, 12/796 mL par caisse	160	Caisse	\$
202	Huile en aérosol PAM, 6/400 g par caisse	500	Caisse	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

203	Boisson en poudre Crystal Light, saveurs assorties, 28/23,3 g par caisse	80	Caisse	\$
204	Autres modalités : Des articles supplémentaires non énumérés précédemment s'appliqueront :			
	Les prix de gros sont ceux indiqués dans votre bureau de vente du magasin ou de l'entrepôt à la date de commande, moins un escompte de _____ % (pour cent).			
	En plus du prix indiqué ci-dessus, des offres spéciales liées à la fin de l'année ou à des surplus de fabrication, à des séries spéciales, à des soldes, etc. peuvent être proposées si elles correspondent à un prix inférieur aux dispositions précédentes.			

ANNEXE « E »

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LE VOLUME D'AFFAIRES DANS LE CADRE DE L'OC

L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de marchés découlant de l'OC. Ces données doivent comprendre tous les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada. Les données doivent être soumises trimestriellement au responsable de l'OC de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les trimestres sont définis ci-dessous :

- 1er trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- 2e trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- 3e trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- 4e trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Tous les champs de données du rapport doivent être remplis tel que demandé. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant la période visée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Le fait de ne pas fournir les rapports remplis au complet selon les directives mentionnées ci-dessus peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes et l'application d'une mesure corrective du rendement du fournisseur.

NIBS	Numéro de l'OC	OC Titre / Description	Type de Document	Nom du fournisseur	Info sur le marché du fournisseur	Valeur de l'OC (\$)	
						Valeur originale	Valeur total révisé
Nom de l'autorité de TPSGC	Période visée (AF & trimestre)	Détail de la commande du service de commande					
		Ministère ou organisme	Livraison/endroit (province)	Quantité totale de commandes pour la période visée (trimestre)	Valeur totale des commandes pour la période visée (TPS/TVH comprise)	Quantité totale des commandes pour l'année financière à date	Quantité totale de commandes pour l'année financière à date (TPS/TVH comprise)

Les renseignements nécessaires pour la présente OC doivent être envoyés par courrier électronique aux adresses suivantes : rhonda.lacey@pwgsc.gc.ca

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6854-160017
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6854-160017/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-6-39214

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « F » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE « G »

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - (k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.